

fussé pleinement exaucé. J'en serai enfin exaucé, & la grace triomphera en moi ; car j'ai résolu, conformément à vos intentions, de me soumettre si absolument & si fidelement à tout ce qu'elle desite de moi, que ce qui a pû jusqu'ici lui déplaire dans ma conduite, sera entierement effacé & détruit, & servira de témoignage à la posterité, que nos sentimens sont semblables à ceux de V. S., de mes Em. Collegues, de mes Freres dans l'Episcopat, & que je n'enseignerai jamais autte chose.

Ce sage conseil qui m'est venu du Saint Esprit, après un nombre infini de meditations en Christ, me soulage & me réjoüit. Je sens les rayons de cette lumiere vivifiante ; la paix est renduë à mon esprit, & je repose tranquillement dans le sein de V. S., qui brille avec éclat par la splendeur de ses vertus, dans la Chaire du Souverain Pasteur de nos ames.

Je m'ennuye Saint Pere ; il est tems de faire éclater mes sentimens. J. C. mon Juge est proche ; & c'est en sa presence que je déclare avec sincerité & respect que j'accepte la Constitution *Unigenitus* ; que je condamne le Livre des *Réflexions morales*, avec les 101. Propositions qui en sont tirées, en la même maniere & avec les mêmes modifications exprimées dans la Constitution ; que je revoque de cœur & d'esprit mon Instruction Pastorale publiée en 1719. de même que tout ce qui pourroit être contraire à notre Acceptation, & qui auroit paru en notre nom.

Je promets de plus à V. S. que dans peu je publierai ces mêmes sentimens dans un Mandement, afin que tous les Fideles de cette Royale Ville, & ceux de tout ce vaste Diocése, gardent avec une même foi & Religion le susdit Décret Apostolique. Je me flarte de remplir mon devoir envers V. S. par cette Déclaration Episcopale. C'est à vous à pre-
sent